

## Procédure de réservation

Les réservations se font par téléphone auprès du répartiteur, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au 418 589-8397. Ces réservations doivent être faites au plus tard à 15 h, la veille d'un déplacement, et ce, pour une période de 3 semaines à l'avance.

Les informations suivantes sont requises :

- L'adresse de l'embarquement
- Le numéro de téléphone
- L'adresse de destination
- L'heure de déplacement
- La demande d'un transport de retour, si nécessaire

## Annulation

L'utilisateur est responsable d'aviser la répartition le plus rapidement possible de toute annulation d'un déplacement prévu à l'horaire, en communiquant au 418 589-8397. Les fins de semaine, le message doit être laissé sur le répondeur.

Un usager qui omet d'annuler son déplacement sera malgré tout tenu d'en acquitter les frais.

## Tarifs

Passage régulier :	3,25 \$
Livret de 10 billets :	30,00 \$
Laissez-passer mensuel : (passage illimité par mois)	75,00 \$

Les prix sont sujets à modification sans préavis

**INFORMATION**  
418 589-1516

**RÉSERVATION**  
418 589-8397

Ville de  Baie-Comeau

19, rue Marquette  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5

[www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca)

**LES AUTOBUS SONT OPÉRÉS  
PAR LE GROUPE DE LA CÔTE INC.**



Décembre 2013

# Le transport adapté

**UN SERVICE PERSONNALISÉ**

Ville de  Baie-Comeau



## Transport adapté

Le transport adapté est un service de transport, qui comme son nom l'indique est adapté aux besoins des personnes ayant un handicap dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité.

## Admissibilité

Pour être reconnue admissible, toute personne doit répondre aux deux exigences suivantes :

1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales;
2. Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité :
  - Incapacité de marcher 400 mètres sur un terrain uni;
  - Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
  - Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
  - Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
  - Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous adresser au numéro 418 589-1516 afin de vous procurer le formulaire de demande d'admission. Vous obtiendrez une réponse quant à votre admissibilité dans les 45 jours suivant la réception de votre formulaire dûment rempli.

## Municipalités desservies

Le transport adapté dessert les municipalités suivantes :

Baie-Comeau  
Chute-aux-Outardes  
Pointe-Lebel  
Ragueneau  
Pointe-aux-Outardes

## Les accompagnateurs

Tout usager qui a besoin de la présence d'un accompagnateur doit au préalable en être autorisé lors de sa demande d'admission. De plus, lors de la réservation, l'usager doit mentionner s'il y a accompagnement ou non.

*N.B. Aucun tarif n'est chargé à l'accompagnateur.*

## Horaire

Du lundi au vendredi :

7 h à 17 h 30

18 h 30 à 22 h 30

Les samedis et dimanches :

10 h à 17 h

Veillez noter qu'il n'y a aucun service lors des jours fériés suivants :

La veille de Noël

Le jour de Noël

Le lendemain de Noël

La veille du jour de l'An

Le jour de l'An

Le lendemain du jour de l'An

Le Vendredi saint

Le lundi de Pâques

La Journée nationale des patriotes

La Saint-Jean-Baptiste

La fête du Canada

La fête du Travail

L'Action de grâce

